



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 13 avril 2006 — N° 16

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 05.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 137, Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

M. Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, propose que le projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 11 h 41, à la demande de M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

13 avril 2006

La séance reprend à 14 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Marcoux, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 7 Loi modifiant la Loi sur les comptables agréés

La motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

M. Descoteaux (Groulx), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 12 avril 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 6 Loi modifiant la Loi sur le Barreau

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 160-20060413)

13 avril 2006

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Charest, premier ministre, dépose :

Un document du Conseil de la fédération intitulé *Réconcilier l'irréconciliable – S'attaquer au déséquilibre fiscal au Canada*.

(Dépôt n° 161-20060413)

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion de M. Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, proposant l'adoption du projet de loi n° 137, Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 33 en annexe)

Pour : **96** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 137 est adopté.

L'Assemblée tient le vote reporté sur la motion de M. Béchard, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant l'adoption du projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 34 en annexe)

Pour : **96** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 118 est adopté.

Motions sans préavis

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE, conformément à l'article 1 de la *Loi sur le Protecteur du citoyen* (L.R.Q., c. P-32), Mme Raymonde Saint-Germain, sous-ministre du ministère des Services gouvernementaux, soit nommée Protectrice du citoyen pour un mandat de cinq ans à compter du 27 avril 2006 et que la rémunération et les autres conditions de travail de Mme Raymonde Saint-Germain soient celles contenues dans le document ci-annexé.

Puis M. Charest, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitae de Mme Raymonde Saint-Germain, ses conditions de travail et un extrait de la *Loi sur le Protecteur du citoyen*.

(Dépôt n° 162-20060413)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 1 de la *Loi sur le Protecteur du citoyen*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 35 en annexe)

Pour: **99** Contre: **0** Abstention: **0**

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE, conformément aux articles 104 et 105 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), M^e Jean Chartier, directeur des enquêtes, de la législation et des projets spéciaux au Directeur général des élections, soit nommé membre de la Commission d'accès à l'information pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2006 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé.

13 avril 2006

Puis M. Charest, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitae de M^e Jean Chartier, ses conditions de travail et un extrait de la *Loi sur l'accès aux organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

(Dépôt n° 163-20060413)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 104 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 36 en annexe)

Pour: **99** Contre: **0** Abstention: **0**

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE, conformément aux articles 104 et 105 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), M^e Guylaine Henri, avocate plaideuse à la Direction du contentieux de la Direction générale des affaires juridiques et législatives du ministère de la Justice, soit nommée membre de la Commission d'accès à l'information pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2006 et que sa rémunération et ses autres conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé.

Puis M. Charest, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitae de M^e Guylaine Henri, ses conditions de travail et un extrait de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

(Dépôt n° 164-20060413)

13 avril 2006

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 104 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 37 en annexe)

Pour: **99** Contre: **0** Abstention: **0**

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE, conformément aux articles 106 et 107 de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1), Mme Doris Paradis, vérificatrice générale adjointe au Vérificateur général, soit nommée membre et présidente de la Commission de la fonction publique, pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2006.

Puis M. Charest, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitae de Mme Doris Paradis et un extrait de la *Loi sur la fonction publique*.

(Dépôt n° 165-20060413)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 106 de la *Loi sur la fonction publique*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 38 en annexe)

Pour: **99** Contre: **0** Abstention: **0**

13 avril 2006

M. Charest, premier ministre, propose :

QUE, conformément aux articles 58, 58.1 et 58.3 de la *Charte des droits et libertés de la personne* (L.R.Q., c. C-12), M^e Sylvie Godin, avocate, soit nommée membre et vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} mai 2006.

Puis M. Charest, premier ministre, dépose :

Le curriculum vitae de M^e Sylvie Godin et un extrait de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

(Dépôt n° 166-20060413)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 58 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, l'Assemblée procède à un vote par appel nominal.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 39 en annexe)

Pour: **95** Contre: **4** Abstention: **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, et M. Dumont (Rivière-du-Loup) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec adresse ses plus chaleureuses félicitations à M. Bissonnet (Jeanne-Mance-Viger), Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), M. Cusano (Viau) et M. Paradis (Brome-Missisquoi) pour leur 25^e anniversaire de vie parlementaire ;

QU'elle souligne et honore leur parcours politique et leur dévouement au service du Québec, de sa population et de leurs électeurs qui ont, élections après élections, renouvelé leur confiance à leur endroit ;

13 avril 2006

QU'elle rende hommage à leur attachement à notre Assemblée ; et enfin

QU'elle exprime sa profonde gratitude pour l'image que chacun d'eux donne de l'Assemblée nationale du Québec et de la fonction de député.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Roy (Lotbinière), M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et M. Charbonneau (Borduas) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de l'hémophilie, qui aura lieu le 17 avril prochain.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Béchard, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du document *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité*.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 185 et 209 du Règlement, M. Turp (Mercier) et Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur qui aura lieu le 23 avril prochain et qu'elle souligne l'importance de la contribution des écrivains québécois à la littérature mondiale.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Béchard, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives, et de procéder à l'étude du programme 3 des crédits budgétaires du ministère de la Culture et des Communications ;
- la Commission de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude du programme 1 des crédits budgétaires du ministère des Affaires municipales et des Régions ;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires du ministère des Finances.

13 avril 2006

AFFAIRES DU JOUR

M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 25 avril 2006, à 14 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 15 h 40, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 25 avril 2006, à 14 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

13 avril 2006

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Vallières, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, proposant l'adoption du projet de loi n° 137, Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants :

(Vote n° 33)

POUR - 96

Arseneau	Charest	Houda-Pepin	Papineau
Auclair	<i>[Rimouski]</i>	James	Paquet
Audet	Charlebois	Jutras	Paquin
Bachand	Clermont	Lafrenière	Paradis
<i>[Outremont]</i>	Corbeil	Lamquin-Éthier	Pelletier
Beauchamp	Couillard	Lefebvre	Perreault
Beaudoin	Courchesne	Legault	Picard
Béchar	Cousineau	<i>[Rousseau]</i>	Pinard
Bédard	Delisle	Legault	Reid
Bergeron	Descoteaux	<i>[Chambly]</i>	Rioux
Bergman	Després	Legendre	Robert
Bernard	Dion	Lemieux	Roy
Bernier	Dionne-Marsolais	Lessard	Soucy
Bordeleau	Dubuc	Loiselle	St-André
Bouchard	Dufour	MacMillan	Théberge
<i>[Vachon]</i>	Dumont	Maltais	Thériault
Boucher	Dupuis	Marcoux	<i>[Anjou]</i>
Boulet	Gabias	Marsan	Thériault
Bourdeau	Gagnon-Tremblay	Mercier	<i>[Masson]</i>
Caron	Gaudet	Moreau	Tomassi
Chagnon	Gauthier	Morin	Tremblay
Champagne	Gautrin	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Turp
Charbonneau	Girard	Morin	Vallières
Charest	Grondin	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Vermette
<i>[Sherbrooke]</i>	Hamad	Mulcair	Vien
Charest	Hamel	Normandeau	Whissell
<i>[Matane]</i>	Harel	Ouimet	

13 avril 2006

Sur la motion de M. Béchard, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant l'adoption du projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable :

(Vote n° 34)

POUR - 96

Arseneau	Charest	Houda-Pepin	Papineau
Auclair	<i>[Rimouski]</i>	James	Paquet
Audet	Charlebois	Jutras	Paquin
Bachand	Clermont	Lafrenière	Paradis
<i>[Outremont]</i>	Corbeil	Lamquin-Éthier	Pelletier
Beauchamp	Couillard	Lefebvre	Perreault
Beaudoin	Courchesne	Legault	Picard
Béchard	Cousineau	<i>[Rousseau]</i>	Pinard
Bédard	Delisle	Legault	Reid
Bergeron	Descoteaux	<i>[Chambly]</i>	Rioux
Bergman	Després	Legendre	Robert
Bernard	Dion	Lemieux	Roy
Bernier	Dionne-Marsolais	Lessard	Soucy
Bordeleau	Dubuc	Loiselle	St-André
Bouchard	Dufour	MacMillan	Théberge
<i>[Vachon]</i>	Dumont	Maltais	Thériault
Boucher	Dupuis	Marcoux	<i>[Anjou]</i>
Boulet	Gabias	Marsan	Thériault
Bourdeau	Gagnon-Tremblay	Mercier	<i>[Masson]</i>
Caron	Gaudet	Moreau	Tomassi
Chagnon	Gauthier	Morin	Tremblay
Champagne	Gautrin	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Turp
Charbonneau	Girard	Morin	Vallières
Charest	Grondin	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Vermette
<i>[Sherbrooke]</i>	Hamad	Mulcair	Vien
Charest	Hamel	Normandeau	Whissell
<i>[Matane]</i>	Harel	Ouimet	

13 avril 2006

Sur la motion de M. Charest, premier ministre, proposant que Mme Raymonde Saint-Germain soit nommée Protectrice du citoyen :

(Vote n° 35)

POUR - 99

Arseneau	Charlebois	Jutras	Paradis
Auclair	Clermont	Lafrenière	Pelletier
Audet	Corbeil	Lamquin-Éthier	Perreault
Bachand	Couillard	Leblanc	Picard
<i>[Outremont]</i>	Courchesne	Lefebvre	Pinard
Beauchamp	Cousineau	Legault	Reid
Beaudoin	Cusano	<i>[Rousseau]</i>	Rioux
Béchar	Delisle	Legault	Robert
Bédard	Descoteaux	<i>[Chambly]</i>	Roy
Bergeron	Després	Legendre	Soucy
Bergman	Dion	Lemieux	St-André
Bernard	Dionne-Marsolais	Lessard	Théberge
Bernier	Dubuc	Loiselle	Thériault
Bordeleau	Dufour	MacMillan	<i>[Masson]</i>
Bouchard	Dumont	Maltais	Thériault
<i>[Vachon]</i>	Dupuis	Marcoux	<i>[Anjou]</i>
Boucher	Gabias	Marsan	Tomassi
Boulet	Gagnon-Tremblay	Mercier	Tremblay
Bourdeau	Gaudet	Moreau	Turp
Caron	Gauthier	Morin	Vallières
Chagnon	Gautrin	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Vermette
Champagne	Gendron	Morin	Vien
Charbonneau	Girard	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Whissell
Charest	Grondin	Mulcair	
<i>[Matane]</i>	Hamad	Normandeau	
Charest	Hamel	Ouimet	
<i>[Rimouski]</i>	Harel	Papineau	
Charest	Houda-Pepin	Paquet	
<i>[Sherbrooke]</i>	James	Paquin	

13 avril 2006

Sur la motion de M. Charest, premier ministre, proposant que M^e Jean Chartier soit nommé membre de la Commission d'accès à l'information :

(Vote n° 36)

(Identique au vote n° 35)

Sur la motion de M. Charest, premier ministre, proposant que M^e Guylaine Henri soit nommée membre de la Commission d'accès à l'information :

(Vote n° 37)

(Identique au vote n° 35)

Sur la motion de M. Charest, premier ministre, proposant que Mme Doris Paradis soit nommée membre et présidente de la Commission de la fonction publique :

(Vote n° 38)

(Identique au vote n° 35)

13 avril 2006

Sur la motion de M. Charest, premier ministre, proposant que M^e Sylvie Godin soit nommée membre et vice-présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

(Vote n° 39)

POUR - 95

Arseneau	Charest	Houda-Pepin	Ouimet
Auclair	<i>[Rimouski]</i>	James	Papineau
Audet	Charlebois	Jutras	Paquet
Bachand	Clermont	Lafrenière	Paquin
<i>[Outremont]</i>	Corbeil	Lamquin-Éthier	Paradis
Beauchamp	Couillard	Leblanc	Pelletier
Beaudoin	Courchesne	Lefebvre	Perreault
Béchar	Cousineau	Legault	Pinard
Bédard	Cusano	<i>[Rousseau]</i>	Reid
Bergeron	Delisle	Legault	Rioux
Bergman	Descoteaux	<i>[Chambly]</i>	Robert
Bernard	Després	Legendre	Soucy
Bernier	Dion	Lemieux	St-André
Bordeleau	Dionne-Marsolais	Lessard	Théberge
Bouchard	Dubuc	Loiselle	Thériault
<i>[Vachon]</i>	Dufour	MacMillan	<i>[Masson]</i>
Boucher	Dupuis	Maltais	Thériault
Boulet	Gabias	Marcoux	<i>[Anjou]</i>
Bourdeau	Gagnon-Tremblay	Marsan	Tomassi
Caron	Gaudet	Mercier	Tremblay
Chagnon	Gauthier	Moreau	Turp
Champagne	Gautrin	Morin	Vallières
Charbonneau	Gendron	<i>[Nicolet-Yamaska]</i>	Vermette
Charest	Girard	Morin	Vien
<i>[Matane]</i>	Hamad	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>	Whissell
Charest	Hamel	Mulcair	
<i>[Sherbrooke]</i>	Harel	Normandeau	

CONTRE - 4

Dumont	Grondin	Picard	Roy
--------	---------	--------	-----